Plessis info

Courriel : accueillpb@leplessisbrion.com Tel : 03 44 76 11 37
Internet : www.leplessisbrion.com Fax : 03 64 21 81 41
Mobile : application « panneaupocket »

JUIN 2020 ***N° 147***

AGENDA

26/06 passage de la balayeuse

Inscriptions 2020-2021 aux écoles élémentaire et maternelle en mairie

Munissez vous des éléments suivants (photocopies) :

- Justificatif de domicile (facture téléphone,...)
- Livret de famille
- Carnet de santé de l'enfant avec les vaccinations à jour
- Certificat de radiation pour les enfants scolarisés ailleurs

RETROSPECTIVES

Le conseil municipal

Le Conseil Municipal s'est réuni le 26 mai dans la salle multifonction pour procéder à l'élection du maire, de ses adjoints(e)s et des délégués(e)s, dans le respect des gestes de sécurité liés au COVID 19.

Ont été élus :

- M. Damien Jean-Pierre : maire
- Mme Dacquin Françoise : adjointe aux fêtes
- M. Sellier François : adjoint aux travaux
- Mme Hutchinson C. : adjointe à la communication
- M. Caudron J. P. : adjoint aux affaires sociales
- Mme Brunel Liliane : déléguée à la bibliothèque
- M. Choquet Sébastien : délégué aux affaires scolaires

Les masques

Nous avons reçu 3500 masques chirurgicaux jetables et 560 masques en tissu par le Conseil Régional sur les 1400 que nous aurions dû recevoir.
Nous avons distribué les 560 masques en tissu avec 2 masques chirurgicaux par habitant dans les boîtes aux lettres.
Le président de la Région devait nous fournir des masques en tissu pour chaque habitant des Haut de France. Malheureusement la promesse n'a pas été tenue et nous lui en avons fait part.
Dans l'attente de la réception des 1000 masques commandés par la commune, nous distribuerons les masques chirurgicaux, au reste de la population dans les boîtes aux lettres.

Nous remercions les personnes qui ont offert gratuitement des masques et visières. Une marque de sympathie qui nous touche profondément.

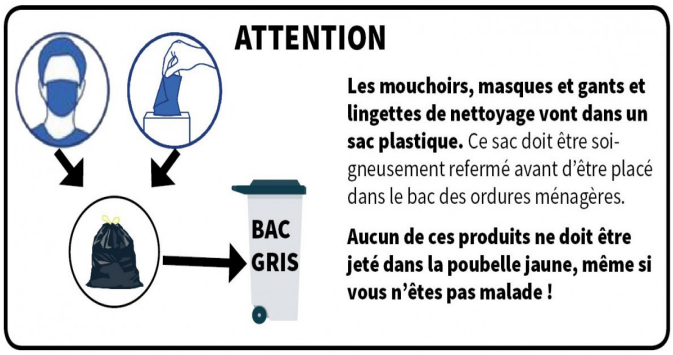

La rentrée du 14 mai

Pour cette rentrée scolaire particulière, due au COVID 19, la mairie a mis en place les mesures et protocoles d'hygiène et de sécurité établis par le ministère de l'éducation nationale dans les écoles primaire et maternelle, le périscolaire, la cantine, le préau, les couloirs.

L'aménagement des classes

Les salles de classe ont été aménagées de manière à respecter la distanciation physique obligatoire d'au moins 1 mètre entre les tables, éloignées de la porte d'entrée.

CM2

CE1 CE2

CP

Le périscolaire

Le périscolaire a été maintenu le matin et le midi. Un plan de circulation a été établi au sol. Les ateliers ont été limités et isolés. Le protocole de désinfection est mis en place.

Préau et couloirs

A l'école, les enfants doivent respecter les distances obligatoires. Pour cela nous avons mis en place la signalétique dans le préau et dans les couloirs. Ainsi chaque enfant aura un repère. De plus, pour le lavage obligatoire des mains (entrée ou sortie de classe), nous avons installé 3 bornes à pédale pour la distribution de gel hydroalcoolique.

La cantine

A la cantine, le lavage des mains des élèves est prévu avant et après le repas. Un parcours entrant et sortant est signalé au sol. Les tables et chaises sont désinfectées après chaque utilisation. La distribution des repas est limitée à 20 élèves par service pour le respect de la distanciation physique d'un mètre.

Les animatrices respectent le protocole sanitaire en portant masque, gants, charlotte, tablier.....

TRAVAUX

Travaux d'assainissement

Les travaux d'assainissement de la seconde phase de l'avenue Saint Sulpice ont commencé le 18 mai et finiront fin juin. Pour cela nous avons dû fermer la double circulation sur cette rue.

Des réunions de chantier sont programmées régulièrement pour l'avancement des travaux.
La première phase des travaux (rue Eugène Ferté et rue Jean de Breda) reprendra courant juin.

La station d'épuration

L'ancienne station d'épuration n'existant plus , une entreprise a aplani, nettoyé et engazonné le terrain.

Informations diverses

L'utilisation des appareils à moteur sur la commune est autorisée:

- du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de13h30à19h30

- le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Interdiction d'utiliser les tondeuses, les débroussailleuses et autres appareils électriques et thermiques les dimanches et jours fériés. Arrêté n°2005-032

DICTONS ET PROVERBES

- Dans ce monde, quand une douleur disparaît, une joie renaît. Toutes s'équilibrent (Albert Camus)
- Il ne faut pas jouer avec la langue française. Personnellement, jeu de mots-torise aucun calembour (Grégoire Lacroix)
- Beau temps en juin, abondance de grains.